



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Lundi 16 Décembre 2024

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 33
- Convocation du : 10 décembre 2024
- Affichage de la convocation : 10 décembre 2024

► **DÉLIBÉRATION N° DEL\_136\_2024**

► **OBJET : Point n° 28 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - COMITÉ DE JUMELAGE**

► **PRÉSENTS :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Nathalie GONCALVES, Monsieur Yves DUPUIS, Monsieur Jacques TOURNY, Madame Annick BLANCHARD, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Denise NOTON, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Monsieur Jean-Pierre MATHIEU, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO, Madame Delphine MERMET, Monsieur Gabriel SIMÉON, Madame Corinne LANGLASSÉ

\*\*\*\*

► **EXCUSÉS :**

Madame Émilie CLERC donne pouvoir à Madame Nathalie GONCALVES.  
Monsieur Gérard COLON donne pouvoir à Monsieur Yves DUPUIS.  
Madame Marie-Claude MISERY donne pouvoir à Madame Florence BATTARD.  
Madame Claude CANNET donne pouvoir à Monsieur Hervé REYNAUD.  
Monsieur Benjamin DIRX donne pouvoir à Monsieur Jean PAYEBIEN.  
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.

\*\*\*\*

► **SE RETIRENT :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Jean PAYEBIEN, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE

\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Florence BATTARD**

Dans le cadre de la convention d'objectifs intervenue entre la Ville de MÂCON et le Comité de jumelage, une somme de 7 800,00 € est réservée au budget primitif 2024 pour subventionner directement les échanges organisés par les associations et les établissements scolaires mâconnais en relation avec le Comité de jumelage.

Dans le cadre de cette convention, le Comité de jumelage a émis un avis favorable aux demandes de subventions ci-dessous, qui correspondent à un montant de 487,00 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,  
Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 09/12/2024,  
Vu l'avis de la Commission N°4 : Culture, Jeunesse et Sports du 05/12/2024,  
Vu l'avis de la Commission N°1 : Relations avec les Acteurs Économiques et Touristiques, Commerce, Emploi et Relations Internationales du 03/12/2024,  
Vu l'avis du Bureau Municipal du 25/11/2024,

Monsieur Benjamin DIRX ayant donné pouvoir à Monsieur Jean PAYEBIEN ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

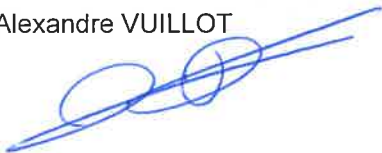
- d'attribuer les subventions suivantes :

BÉNÉFICIAIRE	ACTION	DATES	MONTANT
COLLÈGE PASTEUR 71000 MÂCON	Accueil de 22 personnes de Neustadt-an-der-Weinstraße (Allemagne)	4 au 11 octobre 2024	100,00 €
	Déplacement de 42 personnes à Lecco (Italie)	9 au 14 décembre 2024	387,00 €

Il est précisé que le collège concerné devra fournir un compte-rendu financier attestant de la conformité de la dépense effectuée à l'objet de la subvention (article 10 de la loi du 12 avril 2000).

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT



Pour extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS



Certifié avoir été reçu, le

24 DEC. 2024

A la Préfecture de Saône-et-Loire